© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL

1999-2000 Business Plan

Ontario

Hon. James. M. Flaherty

MESSAGE FROM THE MINISTER

In the past four years our government has led an ambitious agenda for modernizing the justice system to keep our streets safe, our communities secure and our economy strong. This Business Plan is the Ministry of the Attorney General's report to the public. It outlines last year's achievements and establishes the targets to measure future results.

Safe, secure communities are places where families can prosper. The government believes Ontarians have the right to be safe, and feel safe, in their neighbourhoods, on their streets and in their homes.

We have developed the largest domestic violence court program in the country to prosecute abusers, support victims and break the cycle of violence. We will continue to build on this commitment. We will provide $10 million annually for a comprehensive strategy to combat domestic violence, including doubling the number of domestic violence courts from eight to 16.

The citizens of Ontario expect their government to be clearly and unequivocally on the side of the victims of crime. This government has heard that message. We have enacted the most comprehensive Victims' Bill of Rights in Canada, expanded victims' services and established the Office for Victims of Crime. We will invest $6 million this year and $8 million each year so that Crown attorneys have dedicated time to ensure that the voices of victims are heard in the criminal justice system. And we will expand the Youth Justice Committee pilot to five new sites to provide a more effective way of holding non-violent young offenders accountable.

The Ontario government is doing its part to ensure people feel secure in their communities. Personal safety also involves individuals and other levels of government taking responsibility. At the federal level, Ottawa's proposed *Youth Criminal Justice Act* is merely cosmetic tinkering with the existing young offender law that fails to deter violent youth crime or protect our communities. Ontario will continue to press for meaningful changes to this legislation so that it promotes respect and responsibility.

For society and the government there can be no higher priority than protecting the safety and well-being of Ontario's children. We have expanded the Unified Family Court to 12 more communities, are establishing strict timelines for child protection cases, more than doubling the number of supervised access sites, and collecting support payments more aggressively than ever so families and children get the money to which they are legally entitled. As well, we are providing a range of services to protect the interests of vulnerable people, including children, the elderly and mentally incapable individuals.

A modern, effective and accessible justice system contributes to a strong, growing economy. A system that resolves commercial disputes promptly and at reasonable cost helps to create communities that are attractive to investors. Our government plans to expand mandatory mediation, so that civil litigants across the province can save time and money. We will also be introducing case management across the province to keep cases moving through the courts.

The initiatives outlined in this Business Plan show that this government is serious about fighting crime and providing courts and justice services that meet the needs of all Ontarians.

The Honourable James M. Flaherty,
Attorney General and Minister Responsible for Native Affairs

MINISTRY VISION

The Ministry of the Attorney General has a vision of safe, secure and prosperous communities supported and protected by a modern, effective and accessible justice system. This vision guides all of the ministry's planning and decisions.

The ministry oversees the administration of justice in Ontario. The justice system is a complex institution that addresses criminal, civil and family law matters.

A modern justice system anchors the values of a free and democratic society and is the foundation for community and personal safety. Such a justice system gives victims a voice in the criminal justice process while respecting the rights of accused persons. It supports family life by helping families resolve disputes and enforcing the decisions made. And it contributes to economic prosperity by supporting safe communities that attract investors and by providing efficient dispute resolution options for individuals and businesses.

The ministry's vision is based on the firm belief that Ontarians have a right not only to be safe but to feel safe and secure in their homes, neighbourhoods and communities.

CORE BUSINESSES

The Ministry of the Attorney General pursues its vision of the Ontario justice system through four core businesses.

Prosecuting Crime, Supporting Victims of Crime and Preserving Public Order and Personal Safety

This core business protects community and personal safety through timely prosecution of cases across the province and ensuring that the voices of victims are heard in the criminal justice system.

More than 550 Crown attorneys prosecute over 500,000 charges each year . Crown attorneys have dedicated time to spend with victims and witnesses. The recently established Office for Victims of Crime is working to co-ordinate victims' services. Victims currently receive support in the criminal justice system through such initiatives as the Victim/Witness Assistance Program, which has 26 offices around Ontario.

In the criminal justice system, the ministry is a partner with the Ministry of the Solicitor General and the Ministry of Correctional Services, which are responsible for policing and corrections.

Providing Criminal, Civil and Family Courts and Related Justice Services That Are Fair, Co-Ordinated, Timely and Accessible

The ministry provides a range of services that support Ontario's criminal , civil and family courts. More than 250 court offices around the province serve litigants, the judiciary, lawyers, Crown attorneys, police and th public.

The government has made a commitment to providing courts that respond to the changing needs of Ontarians. The ministry is achieving significant progress toward modernizing the justice system to make it more efficient and accessible for the public, to make courts work better and to offer alternatives to court for resolving disputes.

Providing Decision-Making, Enforcement and Justice Support Services to Vulnerable People

The ministry provides or supports a range of special services that respond to the government's commitment to protect the interests of vulnerable people. The services provided through this core business include: enforcement of support orders so families and children get the money to which they are legally entitled, decision-making on behalf of mentally incapable people with no one else to act on their behalf, legal representation of children and funding for Legal Aid Ontario.

Providing Legal Services to Government

Since government itself needs legal advice and services, this core business provides expert legal services to government ministries, agencies, boards and commissions.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998 - 1999

Strengthening Community and Personal Safety

The first backlog blitz in Ontario's criminal courts, targeting the six busiest locations, continued to improve our province's safety. With ministry support, judges, police, defence lawyers and Crown attorneys have worked together to use resources more effectively. As a result, between November 1996 and March 1999 the number of charges more than eight months old, which could be at risk of being dismissed or stayed, decreased by 54 per cent in the six locations. The actual number of cases lost to delay decreased 91 per cent in 1998-1999. Across the province an accused person can generally get a trial date in provincial court within five months, well within Supreme Court of Canada guidelines.

Effect of Backlog Blitz

Charges in Progress in Six Backlog Sites

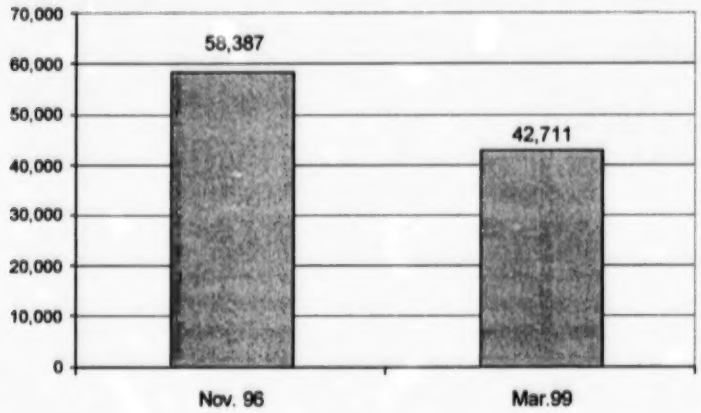

In June 1998, the Coroner's inquest on domestic violence directed 203 recommendations to government. An interministerial team co-ordinated the government's response to the inquest recommendations. To date, more than 90 per cent of the recommendations have been implemented or are in progress. Eight specialized domestic violence courts continued to send the message that the crime of domestic assault is not tolerated in Ontario.

All Crown attorneys received training in how to identify high-risk offenders – that is, individuals who have committed a serious personal injury offence and who are highly likely to reoffend. Offenders flagged by Crown attorneys are registered in a national database available to police forces and prosecutors around the country. If the individual re-offends, the flag alerts authorities so they can begin a dangerous offender application to keep the individual off the streets.

In Ontario, more court resources are devoted to drinking and driving charges than to any other type of offence. In response to tough new anti-drinking-and-driving legislation – the *Road Safety Act* – the Attorney General is appointing 12 new provincial court judges and the ministry is adding 22 more prosecutor s.

Following the Hon. George Adams' work to find consensus solutions to issues involving police, community groups and the Special Investigations Unit (SIU), progress is being made to help the agency become more efficient in fulfilling its mandate. The SIU is an independent civilian agency that investigates the circumstances of serious injuries and deaths involving police officers and the public.

Supporting Victims of Crime

The ministry established the Office for Victims of Crime – the first of its kind in Canada. This new office was proposed by and is run by victims and front-line criminal justice professionals. Working with community organizations and existing government victim s' services, the office is examining ways to ensure that victims' programs and services are linked and can be obtained easily. The office will help develop new and creative ways of providing enhanced access to victims' services across the province and will advise government on legislation and policy changes to better support victims of crime. Initiatives will complement and strengthen the independent, community-based network of shelters and sexual assault centres that work on behalf of women victimized by crime.

Two additional Victim/Witness Assistance Program sites opened in 1998-1999. The government has doubled the number of sites to 26 over a two-year period. Staff in this program guide victims through the trial process, assist with victim impact statements, offer emotional support and make referrals to other services if needed. The program served more than 34,500 victims and witnesses in 1998-1999 – most of whom were victims of domestic assault, sexual assault or child abuse. More than nine in 10 clients surveyed rated the program as good or excellent. The Victims' Justice Fund, enshrined by the historic Victims' Bill of Rights proclaimed in 1996, provides the funding for this program. The fund receives money from a surcharge on criminal and provincial court fines.

Investing in Justice

Since 1995, the government has committed to build or renovate 11 courthouses. Among these projects, the new Cornwall courthouse opened in November 1998 and the new Hamilton courthouse was completed in early 1999 and has won an international architectural award. In all, the government's capital investment in court facilities now totals $266 million – the biggest court construction program in Canada. With state of th art facilities, the justice system will operate more efficiently and effectively, cases will be dealt with mor quickly, access will improve and communities will be safer.

In partnership with the private sector, the Ministries the Attorney General, Solicitor General and Correctional Services have embarked on the Integrated Justice Project – a $189 million investment. The project is developing a comprehensive information system linking courts, judges, lawyers, prosecutors, police and correctional staff.

Information will be entered once and then shared with authorized users, whenever and wherever they need it. This will sharply reduce paperwork and increase efficiency for all justice partners.

Courtroom Construction and Other Capital Expenditures
(2-Year Intervals)

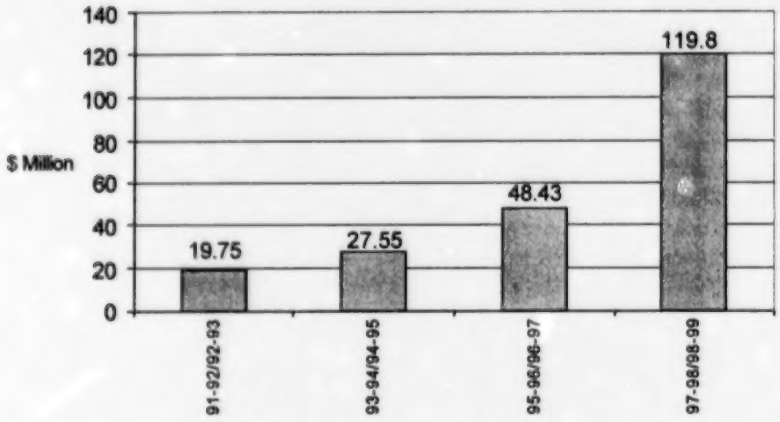

Safer communities will be the result. For example, police will spend more time on the streets and less time filling out forms. Crown attorneys will be able to receive the police brief electronically and disclose information to the defence electronically. Crown attorneys will also have access to up-to-date information about accused persons to provide in bail court. The process of wiring court offices and hooking up desktop computers – an important early step – is well under way, with completion expected in mid-1999.

In the Toronto civil courts, 85 law firms can now file documents electronically from their offices, 22 hours a day, seven days a week, as part of the Integrated Justice Project. The Toronto system was upgraded in 1998-1999 to enable electronic filing of some family law documents.

Courts That Work

Ontario's Mandatory Mediation Program received the prestigious 1998 Significant Practical Achievement award from the Centre for Public Resources (CPR Institute for Dispute Resolution), an international organization of more than 500 global corporations, law firms and other groups. The award was presented to the Government of Ontario and the Superior Court of Justice in recognition of the ministry's initiative to build mediation into the justice system. It is the first award granted by the institute to a Canadian recipient.

The Mandatory Mediation Program started on January 4, 1999 in the Toronto and Ottawa civil courts. In these centres, civil cases under the case management system are automatically referred to a mediation session early in the court process.

In mediation, a neutral person facilitates negotiations and assists the parties to arrive at their own mutuall acceptable solution to the dispute. Solid evidence that mediation works came from pilot projects operating in Toronto for four years and in Ottawa for two years. The results showed that about 60 per cent of cases were settled promptly, in full or in part, through mediation – saving clients time and money and making justic more accessible.

Case management is a process for managing the flow of cases through the courts by setting timelines for various stages in a proceeding. The goal is to ensure that cases are not delayed indefinitely and move forward, avoiding backlogs and unnecessary costs. Civil case management is being phased in across the province. As of January 1999, the process applied to all civil, non-family cases in Ottawa and to more than 40 per cent of such proceedings in Toronto.

Legal Aid Ontario took over the legal aid plan from the Law Society of Upper Canada effective April 1, 1999. The new organization is independent of both government and the legal profession, as recommended by a comprehensive review of the legal aid plan – the first in its 30-year history. Legal Aid Ontario is responsibl for finding better and innovative ways to deliver high-quality legal aid services.

The ministry is transferring to municipalities the responsibility for processing and prosecuting "ticketable" offences under the *Provincial Offences Act*, such as speeding and selling liquor to underage persons. Since these types of violations have a direct impact on local communities, a municipal role makes sense. Municipalities will keep the fines revenue collected. Transfers to the first two demonstration sites – North Bay and Caledon – were completed in March 1999.

To help prevent future miscarriages of justice, the ministry is implementing recommendations of the Kaufman inquiry into the wrongful conviction of Guy Paul Morin. In consultation with experts in criminal law and policy, a team of Crown attorneys drafted extensive revisions to the Crown Policy Manual to support new prosecution practices in light of the recommendations. The draft policies are now being reviewed. Four regional Crown training conferences explored forensic and other issues raised in the report. A special review committee of experienced Crown attorneys was established to provide prosecutors with guidance on the use of "jailhouse informers" in ongoing cases. So far the committee has reviewed informant issues in 11 homicide prosecutions.

Bringing Justice to Families

The Family Responsibility Office (FRO) is aggressively pursuing delinquent support payers to get families and children the money to which they are legally entitled. In the last fiscal year, the Family Responsibility Office collected more than $500 million in support payments. This is greater than any other enforcement program in Canada and the highest total in the program's history. Fifty-six per cent of cases are now in compliance.

In October 1998 FRO joined forces with three private sector collection agencies, which are now investigating almost 21,000 cases where payments have not been made for at least three years. As of March 1999, almost $2 million had been collected. Parents in arrears paid another three quarters of a million dollars after being notified that their cases were being turned over to the collection agencies. Other delinquent payers entered int voluntary agreements to repay arrears worth $2.1 million.

During the past fiscal year, 95 per cent of all support payments received by FRO were processed within 24 to 48 hours, maintaining FRO's rapid turnaround time for transferring money to families.
As of March 1999, electronic payments accounted for 28 per cent of all payments sent to FRO, surpassing the planned 25 per cent target.

FRO also continued to improve customer service. Telephone waiting time for calls to client service associates averaged less than nine minutes in 1998-1999, well below the 15-minute target set at the beginning of the year. As planned, client service associates personally answered an average of nearly 2,000 calls per day. The automated phone system handled a daily average of nearly 15,000 calls, with the capacity for up to 17,000 calls if necessary.

Family Support Payments Disbursed

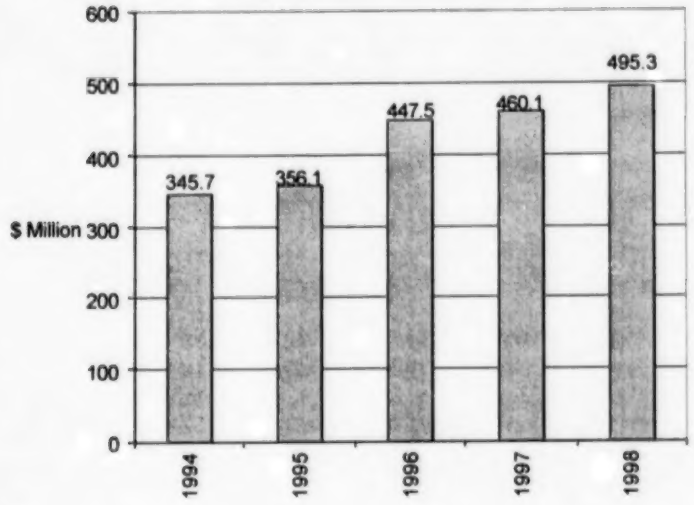

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999 - 2000

Focusing on Serious Crime to Improve Personal Safety

The next steps in streamlining the system have been outlined by the Criminal Justice Review, a joint initiative by the judiciary, the ministry and the defence bar. The 15-member review committee developed more than 100 recommendations to further reduce delay and inefficiency in the criminal court process while maintaining fairness for accused persons. The ministry has begun to implement recommendations in the report, such as extending province-wide the most effective practices evolved during the backlog blitz and better co-ordinating the roles of participants in the system.

The government is providing $10 million annually to support a comprehensive strategy to combat domestic violence, including doubling the number of domestic violence courts to 16. Resources in the existing eight courts will also be strengthened. Through these innovative courts, cases will be aggressively prosecuted with the assistance of improved investigation techniques, such as use of 911 tapes. First time offenders will be referred to an intensive counselling program, provided they have not caused serious injury to the victim or used a weapon. The goal is to provide better support for victims, break the cycle of violence and deliver the clear message that abusers must pay for their actions.

Ontario will continue to urge the federal government to toughen its proposed *Youth Criminal Justice Act*. The province is particularly concerned that under the federal bill, 16 and 17 year-olds who commit such crimes as rape, drug trafficking and weapons offences would not be automatically tried as adults. Even for murder, aggravated sexual assault, manslaughter and attempted murder, there is no guarantee under these federal proposals that youths would be sentenced as adults. The Ontario public demands stronger legislation to deter violent youth crime and protect our communities.

Ontario's balanced approach to youth crime includes Youth Justice Committees as a better way of holding non-violent young offenders accountable. The ministry will expand a Youth Justice Committee pilot to five more communities. Under the program, panels of community members determine the appropriate way for non-violent young offender to make amends. An alternative to the court system, the committees encourage greater participation by victims and reduce repeat offences by giving young offenders a chance to get back on track – thereby helping to improve community safety.

Crown attorneys will flag more high-risk offenders in a national database. All applications regarding dangerous offenders, longer term offenders and offenders completing sentences for serious personal injury crimes will be entered in the system to alert law enforcement officials across the country.

Providing Co-ordinated Support to Victims of Crime

The Office for Victims of Crime will make recommendations to realize the government's commitment to provide co-ordinated victims' services for all crime victims across Ontario. The government will invest $6 million in 1999-2000 and $9 million a year thereafter so Crown attorneys in the field will have one full scheduled day per week to interview and prepare victims and witnesses. Coupled with such initiatives as the Victim/Witness Assistance Program and the Office for Victims of Crime, this initiative will ensure that the voices of victims of crime are heard.

Victim/Witness Assistance Program
Number of Clients Assisted

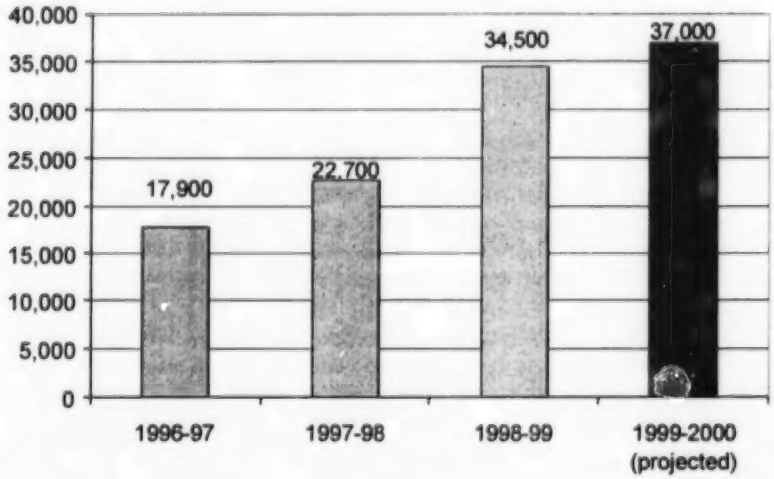

Redesigning Justice Services for Continuous Improvement through Technology

The Integrated Justice Project –one of the world's largest justice modernization initiatives – will enter the implementation stage in 1999-2000. The phase-in of automated case management systems will begin in the civil and criminal courts as well as in Crown attorney offices across the province. Law firms will be able to electronically file civil court documents from anywhere in Ontario.

The government will appoint more case management masters to make the civil justice system more efficient. Case management masters are judicial support officials who hear and decide procedural issues and help keep cases on track. In the Toronto civil courts, the busiest in the country, all cases are expected to be case-managed by early 2000.

A sophisticated Call Centre gives the Family Responsibility Office the tools it needs to continue to improve customer service and enforcement effectiveness. Current technologies will be augmented to further reduce routine tasks, enabling staff to focus on enforcement efforts to transfer more money to families faster.

Providing Alternatives to the Traditional Justice System

The Unified Family Court deals in one place with family law matters that might otherwise involve two different courts. This is more convenient for families in crisis. This model also provides ready access to family mediation services, thereby assisting families to settle disputes out of court and reduce the emotional toll on children. Now operating in five Ontario communities, the Unified Family Court w as expanded to 12 additional centres on November 15, 1999, reaching about 40 per cent of Ontario's population. At that time the ministry will also introduce family law information and parent education programs at all sites to help parents focus on children's interests.

Concurrent with the start-up of the new Unified Family Court sites, new Family Law Rules will take effect in both the Unified Family Court and the Ontario Court of Justice. The new Rules will make the court process faster and easier for families and put a stronger emphasis on resolving disputes outside the courtroom.

In the civil courts, the Mandatory Mediation Program will expand to more locations pending approval by the Civil Rules Committee. This will bring to more Ontarians the savings in time and money now available to civil litigants using the program in Toronto and Ottawa. Having an accessible and efficient system for resolving commercial and other civil disputes contributes to a positive business climate and encourages job creation.

The transfer of administration of the *Provincial Offences Act* to municipalities is a key ministry contribution to realignment of local services. More municipalities will take on court services responsibilities and ticket prosecutions under POA. By the end of this fiscal year, the ministry will be working with up to 30 court services areas, representing approximately half of the POA court service areas in the province. All transfers are expected to be implemented across the province during the next two years.

The ministry will continue to support agency reform by working closely with Management Board Secretariat, other ministries and stakeholders including the administrative law bar. Changes are being implemented across the regulatory and adjudicative agencies to improve service to clients while maintaining fairness.

Protecting the Most Vulnerable

The new Family Law Rules taking effect in the fall of 1999 set strict timelines for the progress of child protection cases through the courts. The first hearing in a child protection case must be completed within five days, and a temporary care and custody hearing must be held within 25 days. All protection hearings must be completed within 120 days from the time the child enters into protective care. The new rules address concerns raised in coroner's inquiries by giving priority to cases involving children at risk.

The government is more than doubling the number of Supervised Access sites from 14 to 36 to help families and protect the security of children. The program provides safe, neutral places for supervised pick-ups or visits between a child and a non-custodial parent or other persons involved such as grandparents.
This service can be especially important in reducing the emotional toll on children and helping them maintain a healthy relationship with their parents at times of serious conflict in the family.

With a $28.5 million budget in 1999-2000 – a 25 per cent increase since 1994-95 – the Family Responsibility Office will intensify its work to aggressively enforce support orders and improve customer service. In order to ensure that support payments reach families quickly, the office will focus on enforcing support orders as soon as a payment is missed, pursuing delinquent accounts that are long overdue and enabling payers to remit support payments electronically.

As the population grows and ages, the number of adults who are incapable of making their own decisions is increasing. Recognizing this trend, the government is reinvesting in services to people who require the support and assistance of guardianship and related programs. New annual funding of $3.9 million will enable the Office of the Public Guardian and Trustee to increase the number of front-line staff by 35 per cent. This means that more time can be devoted to serving each guardianship client. The office will also be well prepared to deal quickly with critical situations involving abuse and to respond promptly to requests for medical treatment decisions.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Core Business: PROSECUTING CRIME, SUPPORTING VICTIMS OF CRIME AND PRESERVING PUBLIC ORDER AND PERSONAL SAFETY			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Criminal justice resources are better focused and prosecution processes are streamlined to: (1) hold offenders accountable; (2) preserve victims' rights; and (3) ensure public safety.	The number of criminal cases dismissed in the six backlog sites as a result of unreasonable delay.	No criminal cases dismissed due to delay in backlog sites by March 31, 2001.	Reduce the number of criminal cases dismissed due to delay to no more than 20 cases in the six backlog sites.
	The percentage reduction in charges pending over eight months province-wide.	20% further reduction in the total inventory of charges pending and in charges pending over eight months by March 31, 2001. Trials for all new charges to be set within eight months of the charge date, in keeping with the Askov guideline (unless additional delay is caused by the defence).	Maintain gains made in backlog sites. Develop a system and infrastructure to collect better baseline data. Improve system to measure time to trial province-wide.
Improve public safety by flagging high-risk offenders under a national program which registers the province's high-risk offenders.	Identification of high-risk offenders.	Mechanisms in place to ensure Crowns identify potential high-risk offenders. Track all high-risk offenders in one co-ordinated and integrated information system in the Criminal Law Division database.	By Sept. 30, 1999 ensure database includes mandatory provincial requirements as follows: • all dangerous offender applications; • all longer term offender applications; • serious personal injury court applications at end of sentence.

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	1999-2000 Commitments
Increase and improve support for victims proceeding through the criminal justice process.	Client satisfaction with the Victim/Witness Assistance Program and services for victims.	90% client satisfaction with program and services.	Attain 90% client satisfaction rate.

Core Business: PROVIDING CRIMINAL, CIVIL AND FAMILY COURTS AND RELATED JUSTICE SERVICES THAT ARE FAIR, CO-ORDINATED, TIMELY AND ACCESSIBLE			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Public satisfaction with court services.	Survey level of public satisfaction with services.	Develop customer satisfaction survey across Ontario court system.	Conduct survey in Small Claims Court. Create a long-term plan, with expenditure estimates, for surveying court services across business lines.
Reduced time to resolution for litigants in civil proceedings.	Time to resolution of cases.	To be determined.	Develop methodology for measurement and reporting.
Reduced cost for litigants in civil proceedings.	Cost to litigants per case.	To be determined.	Develop methodology for measurement and reporting.
Implement mandatory referral to mediation in civil, non-family cases in the Superior Court of Justice, to reduce the time to settlement and cost for litigants.	Percentage of cases that have early settlement through the mediation process.	Cases referred to mandatory mediation will have a 40% settlement rate.	Target 40% full and partial settlement rate as the Mandatory Mediation Program is implemented.

Core Business: PROVIDING DECISION-MAKING, ENFORCEMENT AND JUSTICE SUPPORT SERVICES TO VULNERABLE PEOPLE			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Improved customer service through faster telephone access to Client Service Associates in the Family Responsibility Office.	Client wait time for calls to Client Service Associates.	Reduce telephone waiting time for clients to an average of 10 minutes or less.	Average telephone wait times of less than 10 minutes.
Family Responsibility Office will ensure that more funds are flowing to more families.	% increase in compliance rates	61% compliance rate (compared with 56% at end of 1998/99).	61% compliance rate.
All allegations of harm against vulnerable people are responded to promptly by the Office of the Public Guardian and Trustee (OPGT).	% of cases where standard is met.	Commence follow-up to allegation within 24 hours.	Standard is met 85% of the time by Mar. 31, 2000
All OPGT decisions related to medical treatment for clients are made promptly.	Time taken to make a decision after receipt of all necessary health information.	Decisions made within three days of receipt of all necessary health information.	Standard is met 90% of the time.

1998 - 1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS – ACTUALS*

Ministry of the Attorney General	
Operating	$751 million
Capital	$73 million
	6,070 staff

Prosecuting Crime and Supporting Victims	
Operating	$111 million
	1,030 staff

Criminal Law
Special Investigations Unit
Victim/Witness Assistance Program
Criminal Injuries Compensation Board

Criminal, Civil and Family Courts***	
Operating	$265 million
Capital	$70 million
	3,300 staff

Administration of Justice
Judicial Services
Court Construction

Legal Services to Government	
Operating	$21 million
	635 staff

Legal Services
Legislative Counsel Services

Providing Decision Making Services and Justice Support to Vulnerable People**	
Operating	$251 million
	745
staff	

Public Guardian and Trustee
Children's Lawyer
Family Responsibility Office
Supervised Access and Bail Verification
Victims of Abuse
Legal Aid

Internal Administration	
Operating	$27 million (without leases)
	$103 million (with leases)
Capital	$3 million
	360 staff

Administration
Facilities Renewal

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based
**Actuals for Ministry and Providing Decision Making Services and Justice Support to Vulnerable People include a PSAB adjustment decreasing Legal Aid by $43 million (previously accrued liability of Ontario Legal Aid Plan).

***Actuals for Criminal, Civil and Family courts include a PSAB adjustment increase of $39 million for bad debt expenditure.

1999 - 2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS — PLAN*

Ministry of the Attorney General**	
Operating	$816 million
Capital	$56 million
	6,205 staff

Prosecuting Crime and Supporting Victims	
Operating	$132 million
	1,100 staff

Criminal Law
Special Investigations Unit
Victim/Witness Assistance Program
Criminal Injuries Compensation Board

Criminal, Civil and Family Courts	
Operating	$235 million
Capital	$54 million
	3,365 staff

Administration of Justice
Judicial Services
Court Construction

Legal Services to Government	
Operating	$21 million
	650 staff

Legal Services
Legislative Counsel Services

Providing Decision Making Services and Justice Support to Vulnerable People**	
Operating	$330 million
	760
staff	

Public Guardian and Trustee
Children's Lawyer
Family Responsibility Office
Supervised Access and Bail Verification
Victims of Abuse
Legal Aid Ontario

Internal Administration	
Operating	$25 million (without leases)
	$98 million (with leases)
Capital	$2 million
	330 staff

Administration
Facilities Renewal

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based

**Approved Allocations for Ministry and Providing Decision Making Services and Justice Support to Vulnerable People include a PSAB consolidation adjustment in the amount of $31 million, representing legal aid expenditures not funded by the province but fully offset from external revenue sources.

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Visit our Web site at http:// www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca or call our Public Inquiries staff at (416) 326-2220. The TTY/TDD number is (416) 326-4012.

At the Ministry of the Attorney General, you can also call:

Business Policy and Planning
John Parrinello (416) 326-2050

Court Services
Sherry Cameron-Stobie (416) 326-5350

Criminal Law
Lucia Cascioli (416) 326-2617

Family Justice Services
Michelle Stay (416) 314-2503

Legal Services
Dennis Ing (416) 326-2505

Integrated Justice Information Technology
Isabella McTavish (416) 326-1114

The ministry's address is:

Ministry of the Attorney General
720 Bay Street
Toronto, Ontario M5G 2K1

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8742-8

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

L'hon. James M. Flaherty

Au cours des quatre dernières années, notre gouvernement a entrepris un programme ambitieux de modernisation du système judiciaire afin d'assurer la sécurité de nos rues et de nos collectivités et de renforcer l'économie. Le présent plan d'activités représente le rapport du ministère du Procureur général au public. Il souligne les réalisations de l'année écoulée et fixe des objectifs permettant d'évaluer les résultats futurs.

Des collectivités sûres favorisent la prospérité des familles. Le gouvernement estime que les Ontariennes et les Ontariens ont le droit de se sentir en sécurité dans leur quartier, dans la rue et chez eux.

Nous avons conçu le programme de tribunaux spécialisés en violence familiale le plus ambitieux de tout le pays. Dans le cadre de ce programme, on poursuit les agresseurs, on offre un soutien aux victimes et on essaie de briser le cycle de la violence. Nous continuerons à renforcer cet engagement. Nous accorderons chaque année le montant de dix millions de dollars pour la conception d'une stratégie exhaustive visant à lutter contre la violence familiale et nous doublerons le nombre de tribunaux spécialisés en violence familiale qui passera de huit à 16.

La population de l'Ontario s'attend à ce que son gouvernement se range clairement et sans équivoque aux côtés des victimes d'actes criminels. Notre gouvernement a écouté ce message. Nous avons adopté la *Charte des droits des victimes d'actes criminels* la plus exhaustive qui soit au Canada; nous avons élargi les services offerts aux victimes et créé le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels. Nous investirons cette année six millions de dollars, et huit millions de dollars chaque année, pour permettre aux procureurs de la Couronne de veiller à ce que la voix des victimes se fasse entendre au sein du système de justice criminelle. Nous implanterons également le comité de justice pour la jeunesse dans cinq nouveaux sites afin de tenir les jeunes contrevenants non violents mieux responsables de leurs actes.

Le gouvernement de l'Ontario souhaite que la population se sente en sécurité dans leurs collectivités. Pour assurer la sécurité personnelle, il est primordial que des particuliers et d'autres paliers de gouvernement assument leurs responsabilités. Au niveau fédéral, le projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* n'apporte que de légères modifications à la loi actuelle sur les jeunes contrevenants; elle ne décourage pas les actes criminels violents commis par les jeunes et ne protège pas nos collectivités. Le gouvernement ontarien continuera d'insister pour qu'Ottawa réforme fondamentalement cette loi afin de favoriser à la fois le respect et la responsabilité.

Pour la société et le gouvernement, la protection de la sécurité et du bien-être des enfants de la province est la grande priorité. Nous créerons des cours unifiées de la famille dans 12 nouvelles collectivités; nous fixerons des échéanciers stricts concernant les cas de protection de l'enfance; nous ferons plus que doubler le nombre de sites d'accès supervisés et nous percevrons plus agressivement les pensions alimentaires pour que les familles et les enfants touchent l'argent auquel ils ont légalement droit. En outre, nous offrons toute une gamme de services visant à protéger les intérêts des personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées et les personnes mentalement incapables.

Tout système de justice moderne, efficace et accessible renforce la croissance et le dynamisme de l'économie. Tout système permettant de résoudre rapidement les différends commerciaux, à un coût

raisonnable, permet de créer des collectivités qui attirent les investissements. Notre gouvernement a l'intention d'élargir les services de médiation obligatoire pour permettre le règlement plus rapide et moins onéreux des causes civiles dans toute la province. Nous introduirons, par ailleurs, un système de gestion des causes à l'échelle de la province afin d'accélérer le passage des causes devant les tribunaux.

Les initiatives figurant dans le présent plan d'activités témoignent de l'engagement pris par le gouvernement en matière de lutte contre la criminalité. Elles prouvent également que le gouvernement souhaite offrir des tribunaux et des services judiciaires qui permettent de répondre aux besoins de la population de la province.

L'honorable James M. Flaherty
Procureur général et ministre délégué aux Affaires autochtones

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE

Le ministère du Procureur général a pour objectif d'assurer la sécurité et la prospérité des collectivités grâce au soutien et à la protection que procure un système judiciaire moderne, accessible et efficace. Cet objectif oriente tout le processus de planification et toutes les décisions du ministère.

Le ministère supervise l'administration de la justice en Ontario. Le système de justice est une institution complexe qui traite des questions de droit criminel, civil et familial.

Un système de justice moderne constitue le pilier des valeurs inhérentes à une société libre et démocratique et le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités. Il permet aux victimes de se faire entendre tou en respectant les droits des accusés. Il aide les familles à régler leurs différends et veille à l'exécution des décisions. En outre, il contribue à la prospérité économique en favorisant la sécurité dans les collectivités, ce qui attire les investisseurs, et en fournissant des mécanismes efficaces de règlement des différends pour les particuliers et les entreprises.

Les objectifs du ministère sont fondés sur l'intime conviction que les Ontariens et les Ontariennes ont le droit de se sentir en sécurité dans leur foyer, leur quartier et leur collectivité.

ACTIVITÉS DE BASE

Le ministère du Procureur général poursuit ses objectifs en ce qui concerne le système judiciaire de l'Ontario en exerçant quatre activités de base.

Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels, aider les victimes d'actes criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers.

Cette activité de base contribue à la protection des particuliers et des collectivités en veillant à ce que, partout en Ontario, les personnes accusées d'actes criminels soient poursuivies rapidement et que les victimes aient leur mot à dire dans le système de justice pénale.

Chaque année, plus de 550 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées de plus de 500 000 actes criminels. Les procureurs de la Couronne consacrent du temps aux victimes et aux témoins. Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels, qui vient d'être créé, s'emploie à coordonner les services offerts aux victimes, qui reçoivent actuellement de l'aide par l'entremise d'initiatives telles que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, offert dans 26 bureaux en Ontario.

Dans le système de justice pénale, le ministère est associé au ministère du Solliciteur général et au ministère des Services correctionnels qui sont notamment chargés de la gestion des services policiers et des services correctionnels.

Offrir des services aux cours criminelles, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille et d'autres services judiciaires connexes qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

Le ministère offre un éventail de services de soutien aux cours criminelles, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province servent les parties aux litiges, le système judiciaire, les avocats, les procureurs de la Couronne, les services policiers et le public.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place des tribunaux qui satisfont à l'évolution des besoins des Ontariennes et des Ontariens. Le ministère fait des progrès importants vers la modernisation du système judiciaire afin de le rendre plus efficace et plus accessible au public, d'améliorer le fonctionnement des tribunaux et d'offrir aux parties à un litige des solutions de rechange aux tribunaux pour régler leurs différends.

Offrir aux personnes vulnérables des services liés à la prise de décisions, à l'exécution des ordonnances alimentaires et à la justice

Eu égard à l'engagement du gouvernement de protéger les intérêts des personnes vulnérables, le ministère offre ou soutient un éventail de services spéciaux. Cette activité de base comprend les services suivants : l'exécution des ordonnances alimentaires pour que les familles et les enfants reçoivent l'argent auquel ils ont légalement droit, la prise de décisions au nom des personnes mentalement incapables qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation par avocat des enfants et le financement d'Aide juridique Ontario.

Offrir des services juridiques au gouvernement

Comme le gouvernement lui-même a besoin de conseils et de services juridiques, cette activité de base a pour objectif de fournir ces services aux ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

Renforcer la sécurité des collectivités et des particuliers

La première campagne-éclair entreprise pour réduire l'arriéré de causes dans les six cours criminelles dont le rôle est le plus lourdement chargé de la province a amélioré la sécurité de la province. Avec le soutien du ministère, les juges, les services policiers, les avocats de la défense et les procureurs de la Couronne s'emploient maintenant à utiliser les ressources plus efficacement. Par conséquent, entre novembre 1996 et mars 1999, le nombre de causes de plus de huit mois, qui risquent d'être rejetées ou suspendues, a diminué de 54 pour 100 dans les six tribunaux en question. Le nombre réel de causes rejetées pour cause de retard a diminué de 91 pour 100 en 1998-1999. Dans l'ensemble de la province, une date de procès devant un tribunal provincial peut généralement être fixée dans les cinq mois, délai beaucoup plus court que celui recommandé dans les lignes directrices de la Cour suprême du Canada.

Répercussions de la campagne-éclair
Nombre d'accusations en instance dans les six cours dont le rôle est le plus lourdement chargé en Ontario

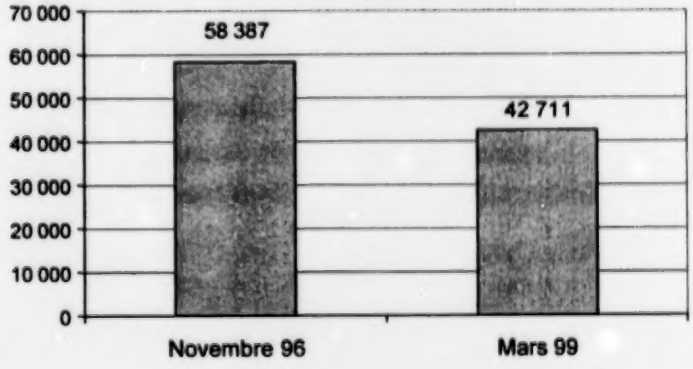

En juin 1998, faisant suite à l'enquête du coroner sur la violence familiale, 203 recommandations ont été transmises au gouvernement. Une équipe interministérielle a coordonné la réponse du gouvernement aux recommandations du jury. À ce jour, plus de 90 pour 100 des recommandations ont été mises en oeuvre ou sont en train de l'être. Huit tribunaux spécialisés en violence familiale s'emploient à faire savoir que la violence conjugale n'est pas tolérée en Ontario.

Tous les procureurs de la Couronne ont reçu une formation sur la façon de reconnaître les contrevenants à risque, c'est-à-dire des individus qui ont commis un acte grave causant des lésions corporelles et qui risquent fort de récidiver. Les contrevenants identifiés par les procureurs de la Couronne sont inscrits dans une base de données nationale accessible à toutes les forces de police et à tous les procureurs du Canada. Si l'individu récidive, cette identification alerte les autorités qui peuvent alors demander qu'il soit considéré comme un

criminel dangereux et incarcéré.

En Ontario, un plus grand nombre de ressources judiciaires sont consacrées aux accusations de conduite en état d'ébriété qu'à tout autre genre d'infraction. En réponse à la nouvelle loi contre l'alcool au volant, la *Loi sur la sécurité routière*, le procureur général nomme 12 juges de la Cour provinciale et ajoute 22 procureurs.

Donnant suite aux travaux de l'honorable George Adams, dont la tâche consistait à trouver des solutions consensuelles aux problèmes touchant les services policiers, les groupes communautaires et l'Unité des enquêtes spéciales, l'unité semble mieux s'acquitter de son mandat. Il s'agit d'un organisme civil indépendant qui enquête sur les situations où des blessures ou décès surviennent à la suite d'interventions policières.

Aider les victimes d'actes criminels

Le ministère a créé le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels, une première au Canada. Ce nouveau bureau a été proposé et est administré par des victimes et des professionnels de justice pénale de première ligne. De concert avec les organismes communautaires et les services gouvernementaux existants, le Bureau cherche à coordonner les programmes et services destinés aux victimes et à les rendre facilement accessibles. Le Bureau aidera à élaborer de nouveaux mécanismes pour rendre plus accessibles les services aux victimes en Ontario et conseillera le gouvernement sur les modifications à apporter à la loi et aux politiques pour mieux aider les victimes d'actes criminels. Différentes initiatives compléteront et renforceront le réseau communautaire indépendant de refuges et de centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle qui travaillent au nom des femmes victimes d'actes criminels.

Deux autres bureaux du Programme d'aide aux victimes et aux témoins ont ouvert leurs portes en 1998-1999. Le gouvernement a doublé en deux ans le nombre de ces bureaux, qui est passé à 26. Le personnel de ce programme aide les victimes à franchir les différentes étapes d'un procès et à remplir leur déclaration, leur offre un soutien émotif et les dirige vers d'autres services, au besoin. Le programme a servi en 1998-1999 plus de 34 500 victimes et témoins, dont la plupart étaient des victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle ou encore des enfants victimes de mauvais traitements. Plus de neuf clients sur dix ayant répondu à un sondage ont déclaré que le programme était bon ou excellent. Le Fonds de la justice pour les victimes, enchâssé dans la *Charte des droits des victimes d'actes criminels* adoptée en 1996, prévoit le financement de ce programme. Le Fonds est financé à même les suramendes criminelles et provinciales.

Investir dans la justice

Depuis 1995, le gouvernement s'est engagé à construire ou à rénover 11 palais de justice. C'est ainsi que le nouveau palais de justice de Cornwall a ouvert ses portes en novembre 1998 et celui de Hamilton, achevé au début de 1999, a remporté un prix international d'architecture. En tout, les investissements du gouvernement dans la construction de palais de justice s'élèvent à 266 millions de dollars, le programme le plus important de construction de palais de justice au Canada. Grâce à des installations de pointe, le système de justice sera plus efficient et plus efficace, les causes seront entendues plus rapidement, l'accès sera amélioré et les collectivités seront plus en sécurité.

En collaboration avec le secteur privé, le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels ont lancé le Projet d'intégration du système judiciaire, un investissement de 189 millions de dollars. Le Projet a pour but d'élaborer un système d'information global qui reliera les

tribunaux, les juges, les avocats, les poursuivants, les services policiers et le personnel des services correctionnels.

Les renseignements seront saisis une fois, et accessibles aux utilisateurs autorisés chaque fois qu'ils en auront besoin. Ce système réduira considérablement la paperasserie et augmentera l'efficacité pour tous les partenaires du système de justice.

Construction de palais de justice et autres dépenses en immobilisations
(Intervalles de 2 ans)

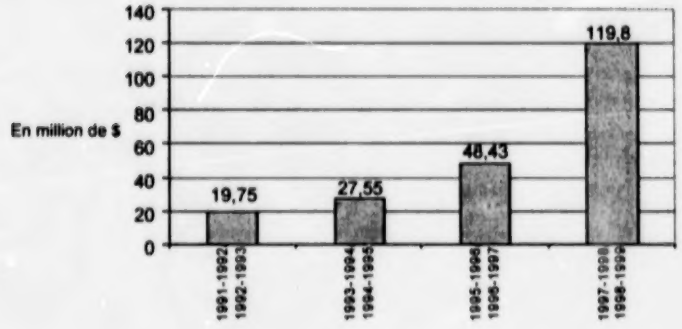

Il en résultera des collectivités plus sûres. Par exemple, les agents de police passeront plus de temps dans les rues et moins de temps à remplir des formulaires. En outre, les procureurs de la Couronne pourront, par voie électronique, recevoir les rapports de police et divulguer des renseignements aux avocats de la défense. Ils auront également accès à des renseignements à jour concernant les accusés qu'ils pourront produire en séance de libération sous caution. Le branchement des greffes et des ordinateurs de bureau, une première étape importante, est bien amorcé et devrait être terminé au milieu de 1999.

Dans les tribunaux civils de Toronto, 85 cabinets d'avocats peuvent maintenant déposer des documents par voie électronique à partir de leur bureau, 22 heures sur 24, sept jours sur sept, dans le cadre du Projet d'intégration du système judiciaire. Le réseau de Toronto a été mis à niveau en 1998-1999 afin de permettre le dépôt électronique de certains documents de droit de la famille.

Tribunaux efficaces

Le Programme de médiation obligatoire de l'Ontario a reçu le prestigieux prix Accomplissement pratique important pour 1998 du Centre des ressources publiques (Institut du CRP pour le règlement des différends), un organisme international regroupant plus de 500 entreprises, cabinets d'avocats et autres groupes de partout dans le monde. Le prix a été remis au gouvernement de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice en reconnaissance de l'initiative du ministère visant à intégrer la médiation dans le système judiciaire. C'est la première fois que l'Institut remet ce prix à un lauréat canadien.

Le Programme de médiation obligatoire a été lancé le 4 janvier 1999 dans les tribunaux civils de Toronto et d'Ottawa. En vertu de ce système, les causes civiles relevant du système de gestion des causes sont automatiquement renvoyées à une séance de médiation au début du processus.

Dans le cadre de la médiation, une personne neutre facilite les négociations et aide les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur litige. Des projets pilotes, qui ont duré quatre ans à Toronto et deux ans à Ottawa, attestent de l'efficacité du processus. Les résultats ont en effet démontré qu'environ 60 pour 100 des causes étaient réglées rapidement, partiellement ou totalement, par la médiation, permettant d'économiser temps et argent pour les clients et de rendre la justice plus accessible.

Le système de gestion des causes assure le cheminement des causes devant les tribunaux pour chaque étape d'une instance. Il s'agit de faire en sorte que des causes ne soient pas retardées indéfiniment et qu'elles progressent pour éviter les arriérés et les coûts inutiles. La gestion des causes civiles est graduellement implantée partout en Ontario. Depuis janvier 1999, ce processus s'applique à toutes les causes civiles ne portant pas sur le droit de la famille à Ottawa et à plus de 40 pour 100 de ces causes à Toronto.

Depuis le 1er avril 1999, Aide juridique Ontario administre le Régime d'aide juridique qui relevait jusqu'alors du Barreau du Haut-Canada. Le nouvel organisme est indépendant du gouvernement et de la profession juridique, tel que le recommandait une étude globale du Régime d'aide juridique, la première menée depuis la création du Régime, il y a 30 ans. Aide juridique Ontario est chargée de trouver des moyens novateurs, plus efficaces, d'offrir des services juridiques de qualité.

Le ministère confère aux municipalités la responsabilité de traiter les infractions punissables par voie de contraventions en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*, telles que les excès de vitesse et la vente d'alcool à des mineurs, et de poursuivre les contrevenants. Comme ce genre d'infraction a un effet direct sur les collectivités locales, il est logique que les municipalités aient un rôle à jouer à ce chapitre. Celles-ci conserveront les recettes tirées des amendes. La passation des responsabilités à deux collectivités pilotes, North Bay et Caledon, s'est terminée en mars 1999.

Dans le but d'éviter d'autres erreurs judiciaires, le ministère met en oeuvre les recommandations de la Commission d'enquête Kaufman sur la condamnation injustifiée de Guy Paul Morin. De concert avec des spécialistes du droit criminel et des politiques, une équipe de procureurs de la Couronne a rédigé un projet de remaniement majeur du manuel des politiques destiné aux procureurs de la Couronne qui, dans la foulée des recommandations, contiendra de nouvelles pratiques en matière de poursuites. Ce projet est actuellement revu. Quatre conférences régionales de formation des procureurs de la Couronne ont examiné les questions médico-légales et autres soulevées dans le rapport. Un comité spécial d'examen composé de procureurs de la Couronne chevronnés a été mis sur pied pour orienter les poursuivants sur le recours aux détenus informateurs dans les causes en instance. Jusqu'à maintenant, le comité a abordé ces questions relativement à 11 poursuites pour homicide.

Rendre la justice accessible aux familles

Le Bureau des obligations familiales (BOF) s'emploie avec énergie à obliger les personnes qui ne remplissent pas leurs obligations alimentaires à verser à leurs familles et enfants l'argent auquel ceux-ci ont légalement droit. Au cours du dernier exercice, le Bureau des obligations familiales a perçu plus du montant de 500 millions de dollars en pensions alimentaires. Il s'agit d'un montant supérieur à celui perçu par tout autre programme d'exécution de la loi au Canada et du montant record de toute l'histoire du programme. Il y a, à l'heure actuelle, conformité dans 56 pour 100 des cas.

En octobre 1998, le BOF s'est adjoint les services de trois agences de recouvrement du secteur privé, qui enquêtent actuellement sur quelque 21 000 cas où des paiements n'ont pas été versés depuis au moins trois ans. Au 31 mars 1999, on avait perçu presque deux millions de dollars. Des payeurs de pensions alimentaires en retard dans leurs paiements ont versé près de 750 000 $ après avoir été informés que leur dossier avait été confié à une agence de recouvrement. D'autres payeurs fautifs ont conclu des ententes volontaires qui permettront de recouvrer 2,1 millions de dollars en arrérages.

Au cours du dernier exercice, 95 pour 100 des paiements de pensions alimentaires reçus par le BOF ont été traités dans les 24 à 48 heures suivant leur réception, assurant un transfert rapide des fonds aux familles. En mars 1999, les virements électroniques représentaient 28 pour 100 de tous les paiements envoyés au BOF, dépassant l'objectif de 25 pour 100.

Le BOF a également continué d'améliorer son service. Le délai d'attente dans le cas des appels téléphoniques a été, en moyenne, inférieur à neuf minutes en 1998-1999; l'objectif établi au début de l'année était de 15 minutes. Comme prévu, les employés du service à la clientèle ont répondu à quelque 2 000 appels par jour en moyenne. Le système téléphonique automatisé a traité en moyenne près de 15 000 appels par jour, avec une capacité de répondre à 17 000 appels au besoin.

Pensions alimentaires versées

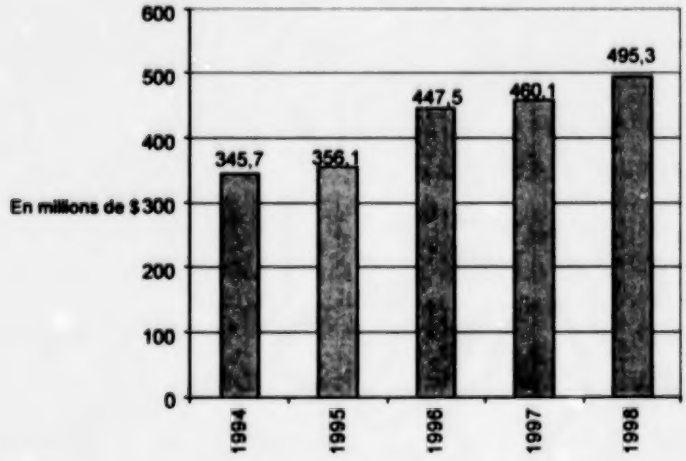

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

Combattre les crimes graves pour améliorer la sécurité des particuliers

Les prochaines étapes du processus de simplification du système ont été énoncées par le Comité de révision de la justice pénale, une initiative conjointe du système judiciaire, du ministère et des avocats de la défense. Le Comité, composé de 15 membres, a fait plus de 100 recommandations visant à réduire davantage les retards et les inefficacités dans le processus de justice pénale tout en veillant à ce que les accusés soient traités avec justice. Le ministère a commencé à mettre en oeuvre les recommandations du rapport, notamment à étendre à l'échelle provinciale les pratiques les plus efficaces qui sont ressorties de la campagne-éclair visant à réduire l'arriéré des cours criminelles et à mieux coordonner les rôles des participants au système.

Le gouvernement fournit dix millions de dollars chaque année pour soutenir une stratégie globale visant à combattre la violence conjugale. En vertu de cette stratégie, le nombre de tribunaux s'occupant de ces questions a doublé, pour être porté à 16, et les huit tribunaux existants recevront plus de ressources. Dans ces tribunaux novateurs, les causes font l'objet de poursuites dynamiques grâce à l'utilisation de techniques d'enquête améliorées, notamment le recours aux enregistrements du 911. Les délinquants primaires sont dirigés vers un programme de counseling intensif, dans la mesure où ils n'ont pas causé de blessures graves à la victime ni utilisé d'arme. Il s'agit de fournir un meilleur soutien aux victimes, de rompre le cycle de la violence et de faire clairement savoir que les auteurs de violence doivent payer pour leurs actes.

L'Ontario continuera de presser le gouvernement fédéral de rendre plus stricte son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. La province est particulièrement préoccupée par le fait qu'en vertu de cette loi, les jeunes de 16 et 17 ans qui commettent des crimes tels que le viol, le trafic de drogue et des infractions avec armes ne subiront pas systématiquement un procès dans une cour pour adultes. Même en cas de meurtre, d'agression sexuelle grave, d'homicide involontaire coupable ou de tentative de meurtre, les propositions fédérales ne garantissent en rien que les jeunes recevront une sentence d'adultes. La population ontarienne réclame des lois plus sévères pour décourager les crimes violents chez les jeunes et protéger les collectivités.

Dans le contexte de l'approche équilibrée que l'Ontario a adoptée pour lutter contre la criminalité chez les jeunes, les comités de justice pour la jeunesse représentent un bon moyen de responsabiliser les jeunes contrevenants non violents. Le ministère étendra le projet pilote de comités de justice pour la jeunesse à cinq nouvelles collectivités. En vertu du programme, des jurys composés de membres de la collectivité déterminent la sanction la plus appropriée pour le jeune. Solution de rechange au système judiciaire, ces comités favorisent une participation accrue des victimes et réduit les récidives en accordant aux jeunes contrevenants la chance de se réhabiliter, contribuant du coup à améliorer la sécurité dans les collectivités.

Les procureurs de la Couronne identifieront plus de contrevenants à risque élevé dans une base de données nationale. Toutes les demandes concernant des criminels dangereux, des délinquants de longue date ou des contrevenants purgeant une sentence pour des crimes graves avec lésions corporelles seront consignées dans le système pour alerter les agents d'application de la loi de tout le Canada.

Fournir un soutien coordonné aux victimes d'actes criminels

Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels fera des recommandations afin que le gouvernement puisse tenir son engagement de fournir des services coordonnés à toutes les victimes d'actes criminels de l'Ontario. Le gouvernement investira six millions de dollars en 1999-2000 et huit millions de dollars par année par la suite pour que les procureurs de la Couronne puissent passer au moins une journée par semaine avec les victimes et les témoins. Associée à d'autres initiatives comme le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, cette mesure permettra aux victimes d'actes criminels de se faire entendre.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Nombre de clients servis

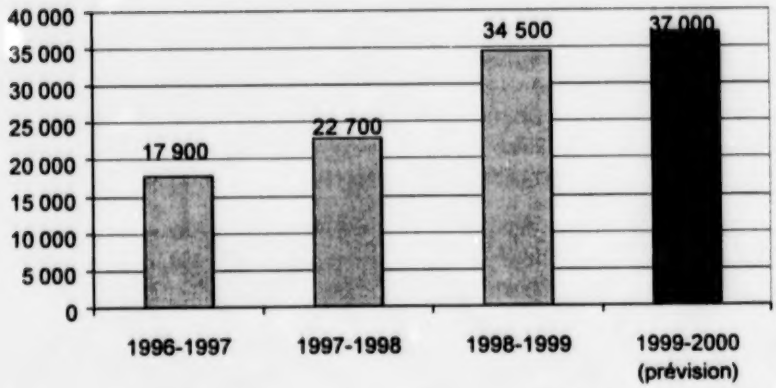

Améliorer les services de justice par la technologie

Le Projet d'intégration du système judiciaire, une des plus importantes initiatives de modernisation de la justice au monde, franchira le stade de la mise en oeuvre en 1999-2000. L'implantation graduelle des systèmes automatisés de gestion des causes débutera dans les cours criminelles et les tribunaux civils ainsi que dans les bureaux des procureurs de la Couronne partout en Ontario. Les cabinets d'avocats pourront déposer électroniquement des documents civils depuis n'importe quel endroit de l'Ontario.

Le gouvernement nommera un plus grand nombre de protonotaires chargés de la gestion des causes afin de rendre le système de justice civile plus efficace. Ces protonotaires sont des employés de soutien du système judiciaire qui entendent et tranchent différentes questions de procédure et contribuent à maintenir les causes sur la bonne voie. Dans les tribunaux civils de Toronto, les plus occupés du pays, toutes les causes devraient être assujetties au système de gestion des causes d'ici le début de l'an 2000.

Un centre d'appels perfectionné donne au Bureau des obligations familiales les instruments nécessaires pour contribuer à améliorer le service à la clientèle et l'efficacité des mesures d'application. Les technologies actuelles seront améliorées pour réduire encore davantage les tâches de routine, permettant au personnel de se concentrer sur l'exécution des ordonnances alimentaires et de transférer plus d'argent vers les familles plus rapidement.

Des solutions de rechange au système de justice traditionnel

La Cour unifiée de la famille s'occupe à elle seule des questions touchant le droit de la famille qui seraient autrement traitées par deux tribunaux différents, ce qui facilite la vie des familles en difficulté. Ce modèle facilite l'accès aux services de médiation familiale, aidant les familles à régler leurs différends à l'amiable et à réduire les conséquences émotives pour les enfants. Douze nouvelles cours unifiées de la famille s'ajouteront aux cinq existantes; elles devraient ouvrir leurs portes le 15 novembre 1999, rejoignant environ 40 pour 100 de la population de l'Ontario. À ce moment, le ministère mettra à la disposition des parents des renseignements sur le droit de la famille et des programmes d'éducation afin d'aider les parents à se concentrer sur les intérêts des enfants.

Parallèlement à l'ouverture des nouvelles cours unifiées de la famille, de nouvelles règles en matière de droit de la famille entreront en vigueur régissant à la fois les procédures de la Cour unifiée de la famille et celles de la Cour de justice de l'Ontario. Les nouvelles règles accéléreront et simplifieront le processus judiciaire pour les familles et mettront davantage l'accent sur les règlements à l'amiable.

Dans les tribunaux civils, le Programme de médiation obligatoire sera offert à plus d'endroits, sous réserve de l'approbation du Comité des règles en matière civile. Ce faisant, un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens pourront bénéficier des économies de temps et d'argent dont jouissent maintenant les parties aux instances civiles de Toronto et d'Ottawa. La mise en place d'un système accessible et efficace de règlement des différends commerciaux et autres litiges civils crée un climat d'affaires favorable qui contribue à la création d'emplois.

Le transfert de l'administration de la *Loi sur les infractions provinciales* aux municipalités constitue une des grandes mesures prises par le ministère dans le cadre de la réorganisation des services locaux. En vertu de cette loi, un plus grand nombre de municipalités assumeront des responsabilités en matière de services judiciaires et de poursuites relatives aux contraventions. D'ici la fin de l'exercice, le ministère collaborera avec un maximum de 30 régions de services judiciaires, représentant environ la moitié des régions de services judiciaires de la province assujetties à la *Loi sur les infractions provinciales*. On s'attend à ce que tous les transferts s'effectuent au cours des deux prochaines années, dans toute la province.

Le ministère continuera d'appuyer la réforme des organismes en travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil de gestion, d'autres ministères et d'autres intervenants, y compris des représentants du droit administratif. Des modifications sont actuellement mises en oeuvre dans tous les organismes de réglementation et d'arbitrage afin d'améliorer le service à la clientèle sans pour autant sacrifier l'équité.

Protéger les plus vulnérables

Les nouvelles règles en matière de droit de la famille, qui entreront en vigueur à l'automne 1999, établissent des échéanciers fermes visant les différentes étapes des instances mettant en cause la protection des enfants. La première étape d'une cause de protection de l'enfance doit être terminée en cinq jours, et une audience de garde temporaire doit être tenue dans les 25 jours. Toutes les audiences de protection de l'enfance doivent être

terminées dans les 120 jours suivant l'entrée de l'enfant dans le programme de protection. Les nouvelles règles s'inspirent des préoccupations soulevées dans les enquêtes de coroner en accordant la priorité aux causes impliquant les enfants à risque.

Le gouvernement fera plus que doubler le nombre de sites de visites surveillées, qui passera de 14 à 36, afin d'aider les familles et de protéger les enfants. Le Programme de visites surveillées offre des endroits sûrs et neutres où les parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants, ou d'autres personnes telles que les grands-parents, viennent prendre et déposer les enfants. Ce service peut atténuer les effets émotionnels que subissent les enfants et les aider à maintenir une saine relation avec leurs parents à un moment où la famille connaît de graves conflits.

Avec un budget de 28,5 millions de dollars en 1999-2000, ce qui représente une hausse de 25 pour 100 depuis 1994-1995, le Bureau des obligations familiales intensifiera l'exécution des ordonnances alimentaires et améliorera son service. Pour faire en sorte que les pensions alimentaires parviennent aux familles rapidement, le Bureau s'emploiera à faire exécuter les ordonnances dès qu'un paiement sera manqué, à poursuivre les payeurs fautifs et à permettre aux payeurs de faire leurs paiements par voie électronique.

Avec l'augmentation et le vieillissement de la population, le nombre d'adultes incapables de prendre leurs propres décisions augmente. Compte tenu de cette tendance, le gouvernement réinvestit dans les services destinés aux personnes qui ont besoin d'un programme de tutelle et de services connexes. Un nouveau financement annuel de 3,9 millions de dollars permettra au Bureau du tuteur et curateur public d'augmenter de 35 pour 100 le nombre d'employés de première ligne. Cela signifie que plus de temps pourra être consacré à chaque client. Le Bureau sera également prêt à faire face rapidement aux situations critiques en cas de mauvais traitements et à rendre rapidement des décisions touchant des traitements médicaux.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Activité de base : Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels, aider les victimes d'actes criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers.			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Les ressources du système de justice pénale sont mieux orientées et les poursuites sont simplifiées afin : 1) de responsabiliser les contrevenants; 2) de préserver les droits des victimes; 3) d'assurer la sécurité du public.	Nombre de causes criminelles rejetées dans les six tribunaux touchés par des arriérés à cause de retards déraisonnables.	Aucune cause criminelle rejetée à cause de retards dans les tribunaux touchés par des arriérés d'ici le 31 mars 2001.	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées à cause de retards dans les six tribunaux touchés par des arriérés pour le porter à 20 au maximum.
	Réduction en pourcentage des accusations portées depuis plus de huit mois à l'échelle de la province.	Réduction supplémentaire de 20 % du nombre total d'accusations en instance et d'accusations portées depuis plus de huit mois d'ici le 31 mars 2001. Tous les nouveaux procès doivent débuter dans les huit mois suivant le dépôt des accusations, conformément à la directive Askov (sauf en cas de retard supplémentaire causé par la défense).	Maintenir les progrès réalisés dans les tribunaux touchés par des arriérés. Établir un système et une infrastructure permettant de recueillir de meilleures données de base à l'échelle de la province. Améliorer le système de mesure des délais avant qu'une cause ne soit traitée à l'échelle provinciale.

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 1999-2000
Améliorer la sécurité du public en identifiant les contrevenants à risque élevé dans le cadre d'un programme national en vertu duquel sont consignés les renseignements sur ces contrevenants.	Identification des contrevenants à risque élevé.	Mise en place de mécanismes pour que les procureurs de la Couronne identifient les contrevenants à risque élevé. Consigner les renseignements concernant tous les contrevenants à risque élevé dans un système d'information intégré de la base de données de la Division du droit criminel.	D'ici le 30 septembre 1999, s'assurer que la base de données contient les renseignements obligatoires suivants : • toutes les demandes concernant les criminels dangereux; • toutes les demandes concernant les contrevenants de longue date; • toutes les demandes de nature judiciaire concernant les auteurs d'actes criminels ayant causé des lésions corporelles graves à la fin de leur sentence.
Mieux aider les victimes à franchir les différentes étapes d'un processus de justice pénale.	Satisfaction des clients concernant le Programme d'aide aux victimes et aux témoins et les services offerts aux victimes.	Taux de satisfaction de 90 % pour les services et le programme.	Atteindre un taux de satisfaction de 90 %.

Activité de base : Offrir des services aux cours criminelles, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille et d'autres services judiciaires connexes qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles.			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Satisfaction du public par rapport aux services des tribunaux.	Sonder le public pour déterminer son taux de satisfaction.	Élaborer un sondage sur la satisfaction des clients à l'échelle du système judiciaire de l'Ontario.	Mener le sondage à la Cour des petites créances. Élaborer un plan à long terme assorti d'un budget de dépenses pour les sondages portant sur toute la gamme de programmes et services judiciaires.
Réduction du délai de règlements des litiges civils.	Délais de règlement des causes.	À déterminer.	Élaborer une méthode de mesure et de déclaration.
Diminution des coûts pour les parties aux litiges civils.	Coûts pour les parties par cause.	À déterminer.	Élaborer une méthode de mesure de déclaration.
Mise en oeuvre de la médiation obligatoire dans les causes civiles ne portant pas sur le droit de la famille en Cour supérieur de justice afin de réduire les délais de règlement des litiges et les coûts pour les parties aux litiges.	Pourcentage de causes qui sont réglées rapidement par l'entremise du processus de médiation.	Taux de règlement de 40 % des causes renvoyées à la médiation obligatoire.	Taux de règlement partiel et total de 40 % pendant la mise en oeuvre du Programme de médiation obligatoire.

Activités de base : Offrir aux personnes vulnérables des services liés à la prise de décisions, à l'exécution des ordonnances et à la justice.			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Amélioration du service en accélérant l'accès téléphonique au service à la clientèle du Bureau des obligations familiales.	Délais d'attente au téléphone des clients	Réduire les délais d'attente au téléphone pour atteindre une moyenne de 10 minutes ou moins.	Délai moyen d'attente au téléphone de 10 minutes ou moins
Le Bureau des obligations familiales s'assure que plus de fonds sont acheminés vers un plus grand nombre de familles.	Pourcentage de l'augmentation du taux de conformité.	Taux de conformité de 61 % (par rapport à 56 % à la fin de 1998-1999).	Taux de conformité de 61 %.
Le Bureau du tuteur et curateur public répond rapidement à toutes les allégations de préjudices contre des personnes vulnérables.	Pourcentage des causes où la norme est respectée.	Amorcer le suivi d'une allégation dans les 24 heures.	Respect de la norme dans 85 % des cas d'ici le 31 mars 2000.
Le Bureau du tuteur et curateur public rend rapidement ses décisions touchant le traitement médical de clients.	Délais nécessaires pour rendre une décision après que tous les renseignements médicaux ont été reçus.	Décisions rendues dans les trois jours qui suivent la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.	Respect de la norme dans 90 % des cas.

DONNÉES RÉELLES SUR LES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999*

Ministère du Procureur général	
Fonctionnement	751 millions de $
Immobilisations	73 millions de $
	6 070 employés

Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels et aider les victimes d'actes criminels	
Fonctionnement	111 millions de $
	1 030 employés

Droit criminel
Unité des enquêtes spéciales
Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels

Cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille***	
Fonctionnement	265 millions de $
Immobilisations	70 millions de $
	3 300 employés

Administration de la justice
Services judiciaires
Construction de palais de justice

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	21 millions de $
	635 employés

Services juridiques
Conseillers législatifs

Services juridiques et de prise de décisions pour les personnes vulnérables**	
Fonctionnement	251 millions de $
	745 employés

Bureau du tuteur et curateur public
Avocat des enfants
Bureau des obligations familiales
Visites surveillées et caution
Victimes de mauvais traitements
Aide juridique

Administration interne	
Fonctionnement	27 millions de $ (sans baux)
	103 millions de $ (avec baux)
Immobilisations	3 millions de $
	360 employés

Administration
Réfection des installations

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Les données réelles pour le ministère et les services juridiques et de prise de décisions pour les personnes vulnérables comprennent u

redressement selon le CCSP, ce qui entraîne une diminution du budget de l'aide juridique de 43 millions de dollars (charge à payer antérieure d Régime d'aide juridique de l'Ontario).

*** Les données réelles pour les cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille comprennent un redressement selon le CCSP, ce qui entraîne une augmentation de 39 millions de dollars au titre des créances irrécouvrables.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

Ministère du Procureur général

Fonctionnement	816 millions de $
Immobilisations	56 millions de $
	6 205 employés

Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels et aider les victimes d'actes criminels

Fonctionnement	132 millions de $
	1 100 employés

Droit criminel
Unité des enquêtes spéciales
Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Commission d'indemnisation des victimes d'actes
criminels

Cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille***

Fonctionnement	235 millions de $
Immobilisations	54 millions de $
	3 365 employés

Administration de la justice
Services judiciaires
Construction de palais de justice

Services juridiques au gouvernement

Fonctionnement	21 millions de $
	650 employés

Services juridiques
Conseillers législatifs

Services juridiques et de prise de décisions pour les personnes vulnérables**

Fonctionnement	330 millions de $
	760 employés

Bureau du tuteur et curateur public
Avocat des enfants
Bureau des obligations familiales
Visites surveillées et caution
Victimes de mauvais traitements
Aide juridique

Administration interne

Fonctionnement	25 millions de $ (sans baux)
	98 millions de $ (avec baux)
Immobilisations	2 millions de $
	330 employés

Administration
Réfection des installations

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les affectations approuvées pour le ministère et les services juridiques et de prise de décisions pour les personnes vulnérables comprennent un redressement selon le CCSP de l'ordre de 31 millions de dollars qui correspond aux dépenses d'aide juridiq ue non financ ées par le gouvernement provincial mais entièrement compensées par des recettes externes .

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez le site Web du ministère à http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au (416) 326-2220. Le numéro ATS/ATM est le (416) 326-4012.

Au ministère du Procureur général, vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Politiques opérationnelles et planification des activités
John Parrinello (416) 326-2050

Services aux tribunaux
Sherry Cameron-Stobie (416) 326-5350

Droit criminel
Lucia Cascioli (416) 326-2617

Services de justice à la famille
Michelle Stay (416) 314-2503

Services juridiques
Dennis Ing (416) 326-2505

Services informatiques intégrés en matière de justice
Isabella McTavish (416) 326-1114

L'adresse du ministère est la suivante :

Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto ON M5G 2K1

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8743-6

This document is also available in English.